

# SESSION 2025

## CONCOURS EXTERNE DE DIRECTEUR D'HÔPITAL

### Postes ouverts

### Calendrier indicatif des épreuves

<b>Webinaire de présentation</b>	février 2025
<b>Inscriptions en ligne</b>	Du lundi 27 janvier 2025 au jeudi 13 février 2025
<b>Épreuves d'admissibilité</b> <i>Centres d'épreuves :</i> <i>Paris-Rungis, Lyon, Marseille, Toulouse, Rennes, Martinique, La Réunion (S<sup>t</sup> Denis)</i>	Du mardi 10 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025
<b>Épreuves orales d'admission</b>	Octobre – novembre 2025
<b>Prise de fonction prévue</b>	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026 à l'EHESP

### Condition générales pour concourir

Le concours externe est ouvert aux personnes titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.

Les mères et pères de 3 enfants, candidats au concours externe, peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme dans les conditions fixées par le Décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours.

- Être titulaire, à la date de clôture des inscriptions d'un diplôme national sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures ou d'un autre diplôme classé au moins au niveau 6<sup>2</sup> ;
- Posséder à la date de clôture des inscriptions la nationalité française ou la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE) ;
- Jouir de ses droits civiques et présenter un bulletin n°2 du casier judiciaire ou équivalent pour les candidats étrangers ne comportant pas de mention incompatible avec l'exercice des fonctions postulées ;
- Être âgé de plus de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions occupées.

**Les candidats en situation de handicap** attesté par un certificat médical délivré par un médecin agréé peuvent bénéficier d'un ou plusieurs aménagements d'épreuves, leur demande en application des dispositions du code général de la Fonction publique.

# SESSION 2025

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<b>EPREUVES D'ADMISSIBILITE</b>		
<b>Note de réflexion sur une question contemporaine d'ordre général portant sur les grandes problématiques de santé publique et environnementale ainsi que sur les grands enjeux de protection sociale.</b> <i>Cette épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, une analyse structurée du contexte dans lequel il, s'inscrit et à construire une argumentation personnelle et structurée.</i>	5 heures	<b>2</b>
<b>Note de synthèse et de propositions portant sur une problématique d'organisation et de gestion au sein d'un établissement public de santé.</b> <i>Cette épreuve consiste à dégager les éléments essentiels d'un dossier en rapport avec le sujet. Elle doit apporter au lecteur une compréhension globale du thème sans qu'il lui soit nécessaire de se reporter au dossier qu'il est supposé ne pas connaître.</i>	5 heures	<b>5</b>
<b>Épreuve de composition, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, portant sur une problématique de droit public ou de finances publiques ou d'économie.</b> <i>Cette épreuve est un exercice de réflexion, destiné à évaluer la mobilisation de connaissances techniques de façon synthétique et opérationnelle.</i>	4 heures	<b>4 ou 2</b>
<b>Épreuve de composition portant, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, sur une problématique de santé publique ou droit hospitalier ou d'économie de la santé ou législation de sécurité sociale et aide sociale.</b> <i>Cette épreuve est un exercice de réflexion destiné à évaluer la mobilisation de connaissances techniques de façon synthétique et opérationnelle</i>	4 heures	<b>4 ou 2</b>
<b>EPREUVES D'ADMISSION</b>		
<b>Épreuve d'entretien collectif suivie d'une interrogation individuelle</b> <i>Lors de cette épreuve, les candidats sont répartis en groupe de 4. À partir d'un sujet qui leur est soumis, les candidats d'un même groupe procèdent, devant le jury, à des échanges au cours desquels ils exposent leur analyse de la situation et présentent la ou les solutions qu'ils préconisent pour atteindre l'objectif assigné.</i>	30 minutes de mise en situation collective et 15 minutes d'interrogation individuelle	<b>5</b>
<b>Épreuve d'entretien individuel :</b> <i>Vise à apprécier l'adéquation des candidats à l'emploi de directeur d'hôpital leur motivation pour exercer ces fonctions. Pour cette épreuve le jury dispose du curriculum vitae du candidat</i>	30 minutes	<b>5</b>
<b>Épreuve obligatoire de langue vivante en Anglais consistant en la lecture et la traduction d'un texte suivie d'une conversation avec le jury.</b>	15 minutes	<b>1</b>

Pour toute information, contactez-nous au :

Département autorisation d'exercice, concours, coaching

Bureau des concours nationaux

[CNG-concours-administratifs@sante.gouv.fr](mailto:CNG-concours-administratifs@sante.gouv.fr)

01-77-35-xx-xx

CNG : 21B, rue Leblanc – 75015 Paris (jusqu'à juin 2025)

CNG : 21, rue Bara – 92130 Issy les Moulineaux à partir de juillet 2025)